

**Notre école est composée d'une équipe de 11 professeurs diplômés de conservatoires, vous proposant les disciplines suivantes :**

Atelier d'éveil musical : Mylène Swat  
 Atelier Choral : Domitille Leroy  
 Classe d'orchestre : Frédéric Labit  
 Formation musicale 1<sup>er</sup> cycle : Domitille Leroy  
 Formation musicale 2<sup>nd</sup> cycle : Benoît Cailleaux  
 Formation musicale adultes : Benoît Cailleaux  
 Clarinette : Audrey Célisse  
 Flûte traversière : Sabine Klamka  
 Guitare : Frédéric Poulain  
 Percussions : Stéphan Daelman  
 Piano : Mélanie Gadenne  
 Saxophone : Frédéric Labit  
 Trompette : Serge Galliez  
 Trombone : Baptiste Deschamps  
 Tuba : Benoît Cailleaux  
 Violon : Mylène Swat

**Directeur : Benoît Cailleaux.**  
 Permanence le mercredi de 14h00 à 16h00\*

**Directeur Adjoint : Stéphan Daelman.**  
 Permanence le samedi de 10h30 à 12h00\*

\*ou sur rendez-vous

**École municipale de musique**  
**Houplin Ancoisne**  
**03.20.32.31.94**  
**b.cailleaux@houplin-ancoisne.fr**  
**s.daelman@houplin-ancoisne.fr**

7b rue de la pouillerie 59263 Houplin-Ancoisne

**Tarifs :**

Formation Musicale	75 €
Instrument	90 €
F.M. + Instrument	140 €
Location d'un instrument	60 €
Eveil musical	60 €

Réductions familiales sur les seuls tarifs de cours (hors location d'instrument)

- Une réduction de **20%\*** sera accordée pour le 2<sup>ème</sup> et le 3<sup>ème</sup> membre d'une même famille
- Une réduction de **50%\*** sera accordée pour le 4<sup>ème</sup> membre d'une même famille

*\*la dégressivité des réductions s'applique en priorité sur le tarif le moins élevé*

**A ces tarifs s'ajouteront :**

- Pour les élèves inscrits en Percussions et Piano une cotisation de **35 €** par élève et par an.
- Pour les extérieurs un supplément de **160 €** est demandé par élève. (**80€** pour l'éveil)
- Les musiciens fréquentant l'Union Musicale, pourront prétendre au remboursement de leur inscription pour l'instrument pour lequel ils sont membres de l'U.M.H.A. en cas de participation assidue aux activités de l'Association. Ils doivent également avoir intégré l'U.M.H.A à la rentrée scolaire.
- La Chorale Enfants et la Classe Orchestre sont gratuites



### Fonctionnement du cursus :

- Eveil musical : séance hebdomadaire de 1h00
- Formation musicale classique : Cours de 1h15 sur 6 années
- Formation musicale adultes : Cours de 1h00 sur 5 années
- Classe d'orchestre : Répétition de 1h30
- Classe de chorale : Répétition de 1h00
- Classes instrumentales : cours individuels de 30 mn



Les salles de cours

**Les inscriptions se font sur liste d'attente, en mairie.**

**L'EMMHA est une structure spécialisée dans l'enseignement de la musique. Outil culturel au service des élèves et de leurs parents, ses objectifs sont les suivants :**

- Mettre l'enseignement musical au service de tous, et ce, dès le plus jeune âge.
- Procurer un enseignement de qualité, quel que soit le but recherché par l'élève : Un loisir, une sensibilisation à la culture, ou une future profession.
- Donner l'envie à l'élève de jouer en groupe, dans les orchestres, les ensembles, lors des auditions, concerts et autres prestations.
- Permettre des rencontres, des échanges artistiques et humains, en développant les partenariats.